

AR-2022-CE-001

ARRETE INTERCOMMUNAL

Le Président,

Vu le Code de la santé Publique,

Vu le Code Rural et notamment ses articles L211-27, L 214-3 et R 214-3,

Vu l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Règlement Sanitaire Départemental de Saône-et-Loire et plus particulièrement l'art 99-6,

Vu l'arrêté portant extension de la Communauté de Communes du Clunisois du 9-11-2016,

Vu la convention passée avec l'Association de Protection Animale 30 Millions d'Amis,

Considérant la prolifération des chats errants sur le territoire de la Communauté de Communes du Clunisois,

Considérant les campagnes de stérilisation débutées en 2017,

ARRETE

Article 1 : Les chats non identifiés, vivant en groupe dans des lieux publics du territoire intercommunal seront capturés afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L214-5 du code rural, préalablement à leur relâcher dans les mêmes lieux.

Article 2 : Il est prévu pour cette 1^{ère} campagne de stérilisation une période pouvant aller du 01/01/2022 au 31/12/2022 sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes. La capture sera effectuée conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection animale, les animaux capturés seront transportés aux différents cabinets vétérinaires du clunisois ayant accepté les conditions de la convention signée avec 30 Millions d'Amis pour stérilisation et identification.

Article 3 : L'identification de ces chats sera réalisée au nom de l'Association de Protection Animale 30 Millions d'Amis

Article 4 : La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de garde au sens de l'article L 211-11 de ces populations sont placés sous la responsabilité du Président de la Communauté de Communes du Clunisois et de l'Association de Protection Animale 30 Millions d'Amis.

Article 5 : Le présent article sera affiché au siège de la Communauté de Communes du Clunisois et dans chaque Mairie du territoire

Fait à Cluny le 12 avril 2022

Le Président

Jean-Luc DELPEUCH



Communauté de
Communes du Clunisois

Envoyé en préfecture le 06/05/2022

Reçu en préfecture le 06/05/2022

Affiché le



ID : 071-200040293-20220506-AR_2022_CE_001-AR